

Restauration des mares et réseaux de mares du Quercy-Rouergue

Restauration de mare

CONTACT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Fédération des Chasseurs du Tarn-et-Garonne
Romain DA COSTA - technicien
53 avenue Jean Moulin, 82 000 MONTAUBAN
06.73.86.23.94
r.dacosta@chasseurdefrance.com

DATE DE RÉALISATION

2007-2017

LIEU

Nom du site : Quercy-Rouergue

33 communes des 4 anciens cantons au Nord-Est du Tarn et Garonne : Caussade, Caylus, Montpezat de Quercy et Saint Antonin Noble Val

Département : Tarn et Garonne

NOMBRE ET NATURE DES MARES

Nombre de mares concernées : + 400

Nature des mares : en réseau

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE

En 2007, la Fédération des Chasseurs a pris l'initiative de s'engager dans un projet de réhabilitation des mares sur le territoire des anciens cantons de Caussade, Caylus, Montpezat-de-Quercy et Saint- Antonin- Noble-Val. La première étape d'inventaire, conduite avec l'aide des chasseurs locaux, a permis de recenser 419 mares sur les 33 communes du territoire et de relever leurs principales caractéristiques (hydrologie, contexte paysager, état, accessibilité, ...).

En 2013, un travail de priorisation a été conduit afin de sélectionner les mares à restaurer. Cette étude a permis de prioriser les mares en mauvais état, dans des secteurs à faible densité de milieux humides ou appartenant à un réseau de mares dans des secteurs à enjeux du territoire (déficit hydrique, nature des sols, intérêt écologique, ...). Cette étape a permis d'identifier 34 mares à restaurer : 20 mares isolées, situées dans des secteurs à faible densité de zones humides, et 14 mares appartenant à des réseaux directs de mares.

En parallèle de cette démarche, 5 chantiers pilotes de restauration ont été réalisés sur différentes catégories de mares, et situées dans différents secteurs du territoire. Ces chantiers ont permis de valider la démarche de restauration, ainsi que le choix du prestataire. Les 34 autres mares ont été restaurées entre 2014 à 2016.

Les 39 mares ont fait l'objet d'un diagnostic fonctionnel (stade, végétation, état des berges, profondeur, usage, ...) et d'un diagnostic écologique (amphibien, odonate, flore hygrophile). Ils visent à identifier les travaux de restauration à mettre en œuvre et à les adapter aux espèces présentes.

En 2017, un bilan social et écologique a été réalisé, via des enquêtes auprès des propriétaires, collectivités et chasseurs, et la réalisation de diagnostics écologiques post-travaux sur 12 mares.

Le projet de restauration de mares du Quercy-Rouergue est intégré depuis janvier 2017 au projet régional de gestion des milieux humides « MILEOC », qui a permis de reproduire cette démarche sur d'autres territoires du

département.

OBJECTIF DE L'ACTION

Restaurer en faveur de la biodiversité un ensemble de mares jugées prioritaires dans des secteurs à enjeux, notamment à faible densité de zones humides (zone de cause entre autres) et souvent menacées par la déprise agricole. Pérenniser ensuite les bénéfices de la restauration par la signature d'une convention de gestion avec les propriétaires des mares et assurer un accompagnement auprès de ces propriétaires.

DESCRIPTION

Les travaux de restauration de ces 39 mares ont été conduits entre 2012 et 2016 (5 chantiers test en 2012 et 2013, puis 34 entre 2014 et 2016). Les travaux ont été coordonnés par le technicien de la fédération des chasseurs et réalisés par un entrepreneur local, Vincent RAMES, disposant déjà d'une expérience dans ce domaine, et pouvant par la suite intervenir à la demande d'autres propriétaires de mares sur le territoire.

Les travaux de restauration conduits sur ces 39 mares, ont été les suivants :

- 35 mares ont été sujettes à un **curage**, réalisé le plus souvent mécaniquement. Ce curage a été effectué de manière partielle, afin de maintenir une partie de la végétation présente ou des différences de profondeur.
- 31 mares ont fait l'objet d'un **reprofilage** des berges en pente douces, pour permettre l'installation d'une flore diversifiée et faciliter l'accès de la faune sauvage. Cette action a permis d'augmenter le périmètre des mares en pentes de douces et de restaurer les berges dégradées par le piétinement du bétail.
- 28 mares ont également eu une intervention sur la végétation des berges ou à proximité (**débroussaillage, élagage et/ou abattage d'arbres**). Ces travaux permettent de remettre en lumière une partie de la mare en veillant à maintenir un ombrage suffisant pour limiter l'évaporation. Ils permettent également de laisser place à une végétation plus diversifiée sur les berges.
- 10 mares ont fait l'objet d'une **mise en défens totale ou partielle** afin de limiter le piétinement du bétail et permettre la préservation des berges et de la végétation associée. 6 de ces mares ont été équipées d'un **système d'abreuvement**, permettant la mise en défens totale de la mare tout en maintenant le rôle d'abreuvement pour les vaches.
- 2 mares ont été imperméabilisées avec de la bentonite.

BILAN ET PERSPECTIVES

Ces chantiers ont permis de restaurer des points d'eau isolés sur le secteur de Causse, sur lequel les milieux humides sont assez rares, et d'améliorer les continuités écologiques au sein des réseaux de mares identifiés. En 2021, l'ensemble des mares a fait l'objet d'un nouveau diagnostic afin d'évaluer l'évolution du milieu et la prise en considération des conseils de gestion par le propriétaire. Ce bilan a confirmé le bon état de ces mares, restaurées depuis au moins 5 ans. Quelques aménagements complémentaires vont être prévus en 2021-2022 avec les propriétaires.

Par rapport à la **biodiversité**, une première évaluation de l'intérêt de ces travaux a été réalisée en 2017, sur un échantillon de 12 mares restaurées 2 ou 3 ans auparavant. Ces suivis ont confirmé l'augmentation du nombre d'espèces inféodées aux mares, et plus particulièrement de la flore des milieux humides. Un premier bilan encourageant et qui laisse espérer une bonne évolution de la faune à moyen terme.

Des suivis par pièges photographiques ont également montré le rôle prépondérant de ces milieux pour l'abreuvement de la faune en période de sécheresse : petits et grands mammifères, rapaces diurnes et nocturnes, colombidés (palombe, tourterelle des bois, ...), turdidés (merle, grive, ...), etc.

Un **bilan social** a été réalisé auprès des propriétaires, collectivités du territoire et associations de chasse, au travers d'enquêtes. Ce bilan a montré une bonne satisfaction concernant ce projet (80%), avec une volonté de valoriser ces actions dans le futur (62%) et un fort intérêt pour la suite du projet (78% souhaitant être informées des prochaines animations ou résultats sur le projet).

Il en ressort également un intérêt des collectivités d'être informées de ces actions et d'avoir connaissance des mares présentes sur leur territoire.

Il apparaît également que ce projet a permis une bonne information sur le rôle écologique des mares.

Au-delà de ces résultats, ce projet a permis de fédérer les acteurs départementaux et locaux autour de cette thématique et de créer des synergies d'acteurs au bénéfice des milieux humides. Cette expérience positive a permis de reproduire cette démarche sur les territoires du Sud-Quercy et du Tescou de 2018 à 2020, et sur les territoires de la Gimone et de l'Arrats-Auroue à partir de 2021.

ENJEUX DU SITE

Ce territoire de projet possède une grande diversité de paysages et de reliefs. Il peut être divisé en 2 grands secteurs : à l'ouest, une zone de terrefort dominée par les productions céréalières et à l'est une zone de sols peu profonds et calcaires de type « cause » prédominé par les prairies et pelouses.

Les pressions sont à la fois l'abandon de l'usage des mares et leur atterrissement sur les secteurs non utilisés par l'élevage (parcelles cultivées, zones forestières, ...), et la perte de leur intérêt écologique en secteur d'élevage suite à un piétinement trop important.

Les points de vulnérabilité sont :

- L'acceptation par les propriétaires, à la fois des travaux de restauration proposés et de leur engagement dans la gestion de cet espace à l'issue des travaux,
- - La conduite des travaux avec un entrepreneur consciencieux et à l'écoute, afin de conserver l'étanchéité de la mare.

Les principaux atouts du territoire sont :

- Des associations de chasse mobilisées en faveur de la préservation des mares, et plus largement de la biodiversité,
- Un territoire et des collectivités dynamiques en matière de préservation de l'environnement et de restauration des continuités écologiques
- La présence d'un réseau de partenaires aux compétences complémentaires pour conduire des projets en synergie (restauration des mares, sensibilisation et éducation à l'environnement, inventaire et restauration des zones humides, plantation de haies et de ripisylves, ...).
- La présence de mares communales ou avec des sentiers de randonnées à proximité, permettant de sensibiliser les usagers de la nature aux rôles joués par ces milieux, aux menaces qui pèsent sur elles et aux moyens de les préserver.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau sur le territoire et de déprise agricole conduisant à une dégradation des mares (absence de gestion de celles-ci), la restauration de ces milieux humides représente un enjeu essentiel.

MODALITÉS DE SUIVI ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

- Un suivi de la biodiversité inféodée aux mares a été réalisé en 2017 sur un échantillon de 12 mares restaurées par le CPIE Quercy Garonne, partenaire du projet. Ces suivis portent sur les amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres), les odonates (libellules et demoiselles) et les plantes de milieux humides. Ils seront reconduits en 2021 et 2022 sur 6 de ces mares. Ils permettent de mesurer l'évolution des espèces tant en diversité qu'en abondance, depuis le diagnostic initial réalisé avant les travaux.
- Des diagnostics fonctionnels ont été renouvelés en 2021 par la fédération des chasseurs sur les 39 mares restaurées afin de vérifier leur bonne évolution, et pouvoir au besoin accompagner le propriétaire dans la gestion de sa mare. Des contacts réguliers sont maintenus avec les chasseurs locaux et les propriétaires des mares.

DÉMARCHE RÉGLEMENTAIRE

Les inventaires écologiques réalisés en amont des travaux permettent d'identifier la présence ou non d'espèces protégées, et ainsi d'éviter de les impacter lors des travaux (intervention durant l'automne et en période d'assec, curage partiel, ...).

PARTENAIRES

- Financiers : Agence de l'eau Adour Garonne – Conseil Régional – Conseil Départemental 82 – Union Européenne (FEDER)
- Techniques : CPIE Quercy Garonne, Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, Conseil Départemental (service SATESE), syndicats de rivière, Vincent RAMES (entrepreneur) et acteurs locaux (collectivités, associations de chasse, ...).

RESSOURCES ANNEXES